



# Conseil Municipal du 21/03/2016

Séance ordinaire

## COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars 2016 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 21 mars 2016.

**Membres présents :** Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1<sup>er</sup> adjoint), Guy LASNIER (2<sup>e</sup> adjoint), Véronique FAUVE (3<sup>e</sup> adjoint), André RAIGNEAU (4<sup>e</sup> Adjoint), Jean-Claude DALLOT, Anne REAU, Marylène URBANIAK, Nathalie FROUX, Gaël VERRIER, Sylviane CHEVRIER, Michel TATIN et Odile KOPPHABERT.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Anne REAU.

Début de séance : 20h37

Fin de séance : 23h35

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Marylène URBANIAK à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 25 janvier 2016 : Le PV est approuvé à l'UNANIMITÉ

## 1. DÉLIBÉRATIONS

### 1.1 FINANCES

#### 1.1.1 Comptes administratif et de gestion 2015 - Commune

Délibération N° 2016-009

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Adjoint en charge des finances

Le compte administratif 2015 du budget principal est exposé aux conseillers.

Ce document contient les pièces suivantes :

- La synthèse des résultats 2015 (Compte de gestion du comptable et compte administratif de l'ordonnateur).

- Les éléments du compte administratif 2015 du budget de la commune présentant la section de fonctionnement, la section d'investissement, le détail des investissements de l'année et les propositions d'affectation des résultats.

Sous la Présidence de Monsieur Guy LASNIER,

À la suite de l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge des finances,

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses 2015	733 045.75 €
Recettes 2015	870 334.83 €
Résultat de l'exercice	137 289.08 €

Résultat de clôture Fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	374 413.29 €
Résultats de l'exercice 2015	137 289.08 €
Résultats cumulés	511 702.37 €

Investissement	
Dépenses 2015	327 607.25 €
Recettes 2015	215 204.71 €
Résultat de l'exercice	(112 402.54 €)

Rappel du besoin de financement	
Déficit antérieur reporté	(180 674.88 €)
Résultat de l'exercice 2015	(112 402.54 €)
Restes à réaliser de l'exercice	(7 757.18 €)
Résultat cumulé	(300 834.60 €)

Hors de la présence de Madame Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du comptable pour le budget principal 2015,

CONSTATE que le compte administratif du budget principal 2015 est conforme au compte de gestion du budget principal 2015,

DONNE quitus à Monsieur le Receveur,

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2015.

### 1.1.2 Comptes administratif et de gestion 2015 – Eau et assainissement

Délibération N° 2016-010

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Adjoint en charge des finances

Le compte administratif 2015 du budget annexe est exposé aux conseillers.

Ce document contient les pièces suivantes :

- La synthèse des résultats 2015 (Compte de gestion du comptable et compte administratif de l'ordonnateur).
- Les éléments du compte administratif 2015 du budget annexe présentant la section de fonctionnement, la section d'investissement, le détail des investissements de l'année et les propositions d'affectation des résultats.

Sous la Présidence de Monsieur Guy LASNIER,  
 À la suite de l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge des finances,  
 Le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses 2015	86 003.64 €
Recettes 2015	131 653.84 €
Résultat de l'exercice	45 650.20 €

Résultat de clôture Fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	424 023.40 €
Résultats de l'exercice 2015	45 650.20 €
Résultats cumulés	469 673.60 €

Investissement	
Dépenses 2015	25 341.60 €
Recettes 2015	30 743.38 €
Résultat de l'exercice	5 401.78 €

Rappel du besoin de financement	
Excédent antérieur reporté	135 941.25 €
Résultat de l'exercice 2015	5 401.78 €
Résultat cumulé	141 343.03 €

Hors de la présence de Madame Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du comptable pour le budget annexe 2015,

CONSTATE que le compte administratif du budget annexe 2015 est conforme au compte de gestion du budget annexe 2015,

DONNE quitus à Monsieur le Receveur,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe 2015.

### 1.1.3 Affectation des résultats 2015 - Commune

Délibération N° 2016-011

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Adjoint en charge des finances

Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal 2015 et validé le résultat de clôture comme suit :

Rappel du Résultat de clôture	
Excédent antérieur reporté	374 413.29 €
Résultats de l'exercice 2015	137 289.08 €
Résultats cumulés	511 702.37 €

Rappel du besoin de financement avec RAR	
Besoin de financement définitif	(300 834.60 €)

L'assemblée étudie les propositions d'affectation des résultats 2015 suivantes :

PROPOSITION D'AFFECTION DES RÉSULTATS 2015	
Affectation investissement 2015	300 834.60 €
Affectation fonctionnement 2015	210 867.77 €

Après avoir entendu le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture de 511 702.37 €

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation de 300 834.60 € au compte 1068 (section Investissement)

Affectation de 210 867.77 € au compte R 002 (Section de fonctionnement)

#### 1.1.4 Affectation des résultats 2015 – Eau et assainissement

Délibération N° 2016-012

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Adjoint en charge des finances

Après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe 2015 et validé le résultat de clôture comme suit :

Rappel du Résultat de clôture	
Excédent antérieur reporté	424 023.40 €
Résultats de l'exercice 2015	45 650.20 €
Résultats cumulés	469 673.60 €

L'assemblée étudie les propositions d'affectation des résultats 2014 suivantes :

PROPOSITION D'AFFECTION DES RÉSULTATS 2014	
Affectation investissement 2015	-
Affectation fonctionnement 2015	469 673.60 €

Après avoir entendu le Compte Administratif du budget annexe de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture de 469 673.60 €

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Affectation de 469 673.60 € au compte R 002 (Section de fonctionnement)

### 1.1.5 Fiscalité 2016


Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Adjoint en charge des finances

Monsieur ROCHE présente le principal objectif fixé pour l'année 2016, à savoir une amélioration de la capacité d'autofinancement, de 137 K€ en 2015, à 145 K€ en 2016, nécessaire pour, à terme, permettre la poursuite de notre programme d'investissements.

Cet objectif prend en considération les diminutions de recettes (dotations) et les hausses de dépenses que nous impose l'Etat (FPIC, urbanisme).

Malgré un programme d'actions significatif de diminution de dépenses, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la fiscalité :

Libellé	Variation (€)
<b>CAF 2015</b>	<b>137 000</b>
Diminution des dotations	15 000
Augmentation du FPIC	7 000
Réduction de dépenses	20 000
Apport en Fiscalité	20 000
Autres dépenses (dont URBA)	10 000
<b>CAF 2016</b>	<b>145 000</b>



Les postes de dépenses qui font l'objet des principales pistes d'économies sont présentés :

Libellé	Objectif de réduction (€)
Energie	3 000
Fournitures	1 000
Photocopies	1 000
Espaces verts	2 500
Fêtes et cérémonies	2 000
Ménage	4 000
Rythmes scolaires	5 500
Autres	1 000

**20 000 €**

Par déduction, le produit attendu des taxes locales est évalué à 325 000 €, contre 302 944 € en 2015.

Prenant en considération la valeur locative moyenne sur la commune d'Ardon, Monsieur ROCHE présente l'impact de la hausse de fiscalité sur les ménages, qui s'élève à 12 € pour une taxe d'habitation et une hausse similaire sur la taxe foncière.

Il est rappelé que les taxes communales n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 32 ans.

#### Délibération N° 2016-013

Considérant les réductions de dépenses présentées, soit un objectif de diminution de 20 000 €,  
 Considérant la réduction des recettes provenant des dotations de l'Etat et l'augmentation du FPIC,  
 Considérant la volonté municipale d'améliorer sa capacité d'autofinancement pour atteindre 200 000 € en 2020,  
 Considérant l'objectif d'atteindre une CAF à 145 000 € à fin 2016,  
 Considérant l'impact moyen estimé de l'ordre de 25 € par foyer fiscal (prenant en compte la valeur locative moyenne sur la commune),  
 Une proposition d'augmentation de la fiscalité est présentée comme suit :

EVOLUTION DES TAUX - FISCALITE 2016				
	Taux 2015	Produit attendu 2016	Coefficient de variation	Proposition Taux 2016
TH	5,61 %	325 000 €	1.064973	5,97 %
TFB	8,74 %			9,31 %
TFNB	27,90 %			29,71 %

Après en avoir délibéré à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre : M. TATIN, O. KOPP-HABERT, M. BILLOT) :

FIXE le taux de la taxe d'habitation à 5,97 %  
 FIXE le taux de la taxe sur le Foncier Bâti à 9,31 %  
 FIXE le taux de la taxe sur le Foncier Non Bâti à 29,71 %

Monsieur ROCHE précise qu'au regard des estimations réalisées à ce jour pour atteindre l'objectif d'une CAF de 200K€ en 2020, un effort fiscal est donc nécessaire en 2016, et le sera peut-être en 2017.

Monsieur LASNIER indique qu'à son avis, l'effort fourni en 2016 devrait être plus important compte tenu des dépenses qui seraient nécessaires pour mettre à niveau certains besoins de la commune (trottoirs, ralentisseurs, salle festive et culturelle, etc...).

#### 1.1.6 Subventions aux associations 2016

#### Délibération N° 2016-014

Rapporteur : Monsieur Guy LASNIER, Adjoint en charge de la Culture, du Sport, des Associations et du Tourisme

Sur proposition de la commission communale Sports, Culture, Associations et Tourisme,

Associations	Montant	VOTE
Divers	Anciens d'Ardon	600 UNANIMITE

Périscolaire	APE	500	UNANIMITE
	Lardons Sportifs	300	UNANIMITE
Scolaire	Coopérative scolaire	1 500	UNANIMITE
Multi activités	Familles rurales	830	14 POUR - 1 Abstention (S. CHEVRIER)
Culture	Festival Ardon	2500	14 POUR – 1 CONTRE (M. TATIN)
	Chorale Syntonie	800	UNANIMITE
	Ardon Théâtre	500	UNANIMITE
Fêtes	Comité des Fêtes	2500	13 POUR – 2 Abstentions (A. RAIGNEAU et G. VERRIER)
Sports	Tennis Club Ardon	1200	UNANIMITE
	Golf de Limère : soutien au Grand Prix de Limère, avec pose du logo de la commune	600	UNANIMITE
	Ardon Randonnée	1200	14 POUR – 1 CONTRE (M. TATIN)
	Tennis de table	1200	UNANIMITE
	Pétanque Ardon	400	14 POUR – 1 CONTRE (M. TATIN) – 1 Abstention (J.-C. DALLOT)
	Badminton	800	14 POUR – 1 CONTRE (M. TATIN)
	Asca Musculation	350	UNANIMITE
MONTANT TOTAL		15 780	

NB : Les membres des Bureaux des associations indiquées ci-dessus ne prennent pas part aux votes (abstentions) qui les concernent.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que le budget primitif 2016 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE les montants proposés par la commission, le résultat du vote étant notifié au cas par cas.

VALIDE les participations hors commune à l'UNANIMITE :

- Refuge de Chilleurs aux Bois : 341 euros
- Fondation Sologne CIRAN : 91 euros.

Monsieur TATIN précise qu'au regard des efforts de réduction des dépenses que fait la commune, une diminution des subventions à l'ensemble des associations paraîtrait cohérente, et témoignerait d'un effort à tous niveaux.

Madame CATOIRE répond qu'un effort a été fait sur le montant global des subventions, mais que la commune doit continuer à soutenir les associations qui en ont le plus besoin comme cela l'a été fait les années précédentes. Ce mode de fonctionnement ne peut être bouleversé au risque de mettre en péril certaines associations.

NB : Madame KOPP-HABERT quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur TATIN.

### 1.1.7 Budget primitif 2016 - Commune

Délibération N° 2016-015

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Maire-Adjoint en charge des finances

Les différentes commissions ont, à partir des orientations budgétaires et des besoins recensés, émis certaines propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2016 soumis à adoption.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL (Présentation par chapitre)	
DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 011 Charges à caractère général 289 750.77 €	Chapitre 70 Ventes Produits 42 500 €
Chapitre 012 Charges de personnel 323 700 €	Chapitre 73 Impôts et Taxes 662 450 €
Chapitre 014 Atténuation de Produits 17 000 €	Chapitre 74 Dotations et Subventions 107 496 €
Chapitre 65 Charges gestion courante 77 400 €	Chapitre 75 Autres produits 7 500 €
Chapitre 66 Charges Financières 6 100 €	Chapitre 013 Atténuation de Charges 35 000 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES : 713 950.77 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES : 857 546 €</b>
Chapitre 023 Virement à la section Invest. 354 463 €	Chapitre 002 Résultat reporté 210 867.77 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE 1 068 413.77 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE 1 068 413.77 €</b>

On constate que l'excédent de recettes permet un virement de 354 463 € à la section d'Investissement,

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL (Présentation par chapitre)	
DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 016 Remboursement d'emprunt 46 500 €	Chapitre 10 Dotations fonds et réserves 28 000 €
Chapitre 020 Immobilisations incorporelles 22 000 €	1068 Excédent fonctionnement capitalisé 300 834.60 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 98 000 €	Chapitre 13 Subventions 10 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours 225 963 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES : 392 463 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES : 68 500 €</b>
Chapitre 001 Résultat reporté 300 834.60 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonct. 354 463 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE 693 297.60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE 693 297.60 €</b>



CONSIDÉRANT les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 2 mars 2016,  
 CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2016 du budget principal présenté par Madame le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 voix pour, 2 voix contre : M. TATIN, O. KOPP-HABERT) :

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 068 413.77 €.

ADOpte la section d'investissement du Budget Primitif 2016 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 693 297.60 €.

Monsieur TATIN observe que le montant des indemnités aux élus augmente, alors qu'une hausse des impôts vient d'être votée.

Madame CATOIRE lui répond que pour une bonne gestion des affaires de la commune, un quatrième poste d'adjoint au Maire a été voté (cf. Conseil Municipal du 12/10/2015). Toutefois, le montant des indemnités reste encore inférieur à celui de l'année 2012 et des années précédentes, alors que 2 postes de conseillers délégués ont été créés et que ce nouveau Bureau élargi permet une meilleure prise en charge du nombre de plus en plus important de dossiers que la commune doit gérer.

Monsieur ROCHE intervient et indique qu'il est nécessaire d'être plusieurs au moment de faire les bons choix pour la commune, contrairement à ce qui a pu être fait auparavant, notamment pour les compteurs d'eau, qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation à l'époque.

Monsieur TATIN indique qu'il trouve inadmissible que l'on remette en cause son sens du bien commun et de sous-entendre que ce mauvais choix était volontaire.

Ce que Monsieur ROCHE réfute en précisant qu'une meilleure concertation à l'époque aurait peut-être évité les problèmes rencontrés depuis.

#### 1.1.8 Budget primitif 2016 – Eau et assainissement

Délibération N° 2016-016

Rapporteur : Jean-Paul ROCHE, Maire-Adjoint en charge des finances

Les différentes commissions ont, à partir des orientations budgétaires et des besoins recensés, émis certaines propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif annexe pour l'exercice 2016 soumis à adoption.

FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE (Présentation par chapitre)	
DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 011 Charges à caractère général 37 500 €	Chapitre 70 Ventes Produits 125 000.40 €
Chapitre 012 Charges de personnel 17 000 €	
Chapitre 014 Atténuation de Produits 22 000 €	
Chapitre 65 Charges gestion courante 2 000 €	
Chapitre 67 Charges Exceptionnelles 1 500 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES : 80 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES : 125 000.40 €</b>

Chapitre 023 Virement à la section Invest. 491 174 €	Chapitre 002 Résultat reporté 469 673.60 €
Chapitre 042 Opérations transfert entre sections 30 000 €	Chapitre 042 Opérations transfert entre sections 6 500 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b> 601 174 €	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b> 601 174 €

On constate que l'excédent de recettes permet un virement de 491 174 € à la section d'Investissement,

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL	(Présentation par chapitre)
DÉPENSES	RECETTES
	Chapitre 10 Dotations fonds et réserves 500 €
Chapitre 020 Immobilisations incorporelles 40 000 €	1068 Excédent fonctionnement capitalisé 300 834.60 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 35 000 €	Chapitre 13 Subventions 10 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours 581 517.03 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES : 656 517.03 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES : 68 500 €</b>
Chapitre 042 Opérations transfert entre sections 6 500 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonct. 491 174 €
	Chapitre 042 Opérations transfert entre sections 30 000 €
	Chapitre 001 Résultat reporté 141 343.03 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b> 663 017.03 €	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b> 663 017.03 €

CONSIDÉRANT les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 2 mars 2016,  
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2016 du budget principal présenté par Madame le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
ADOpte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016 pour le budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 601 174 €.  
ADOpte la section d'investissement du Budget Primitif 2016 pour le budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 663 017.03 €.

## 1.2

## AFFAIRES GENERALES

### 1.2.1 Subvention FACC 2016

Délibération N° 2016-017

Rapporteur : Guy LASNIER, adjoint à la Culture, aux Sports et aux Loisirs

En préambule, Monsieur LASNIER rappelle que le Conseil Départemental octroie cette aide chaque année dans le cadre des programmes présentés par le Festival d'Ardon.

Le montant de la dépense assumée par la Commune pour 2016 sera de 2.300 € et entre dans l'enveloppe définie par le Département.

Le FACC peut subventionner la dépense de la commune à hauteur de 65 %.

La somme à notre charge sera alors de 805 € et la subvention perçue de 1 495 €.

La prestation retenue en 2016 est le spectacle de chant et musique d'Anita Farmine, présenté par Bécarre Production.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes dans le cadre de la Programmation du Festival d'Ardon 2016

### 1.2.2 Modification de la délibération n°2015-032 concernant la surface mise à disposition du SMIRTOM

Délibération N° 2016-018

Rapporteur : Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire

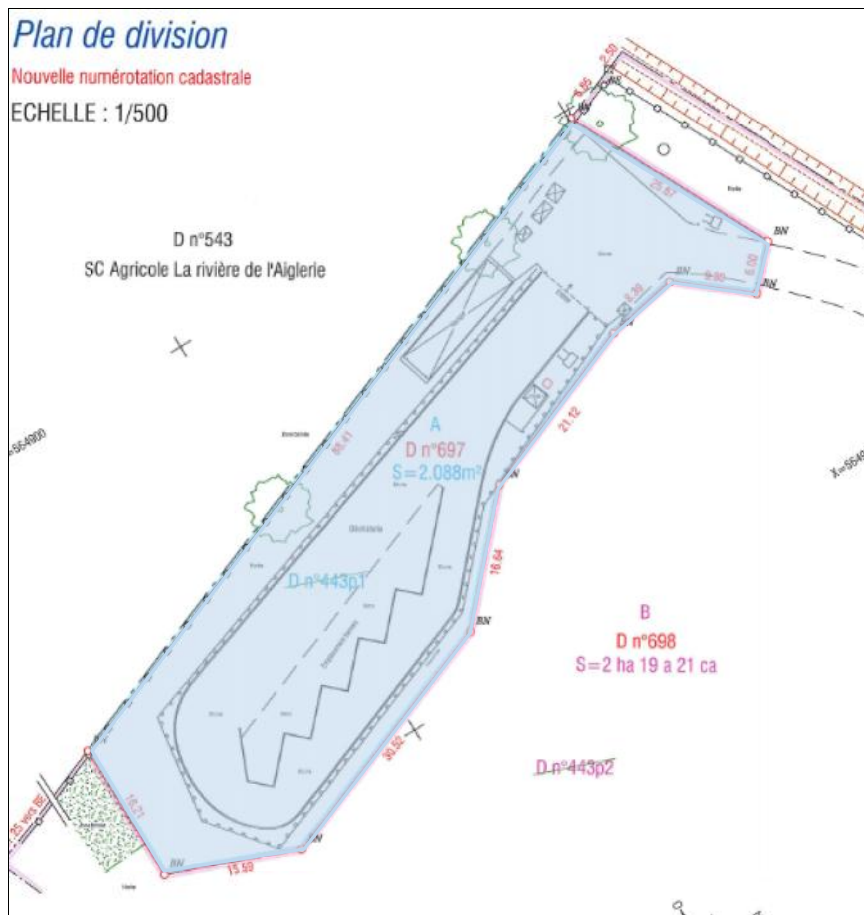
Madame le Maire présente la modification de l'emprise qui doit faire l'objet d'un bail emphytéotique au bénéfice du SMIRTOM, dans le cadre de la rénovation de la déchetterie.

En effet, initialement, le chemin communal avait été intégré par erreur dans la surface mise à disposition pour la déchetterie.

La modification d'aujourd'hui permet de réparer cette erreur et de ne mettre à la disposition du SMIRTOM que la parcelle D 697 pour une surface de 2 088 m<sup>2</sup>.

Le chemin d'accès à la déchetterie reste dans le domaine communal.

Les servitudes sont désormais constituées par la commune au profit du SMIRTOM, dans le cadre du bail emphytéotique.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
 APPROUVE la modification de la surface mise à disposition du SMIRTOM,  
 AUTORISE le Maire à constituer les servitudes de passage de toute nature sur la parcelle cadastrée D 698 au profit du SMIRTOM dans le cadre du bail emphytéotique notarié.  
 AUTORISE le Maire à signer le bail emphytéotique notarié dans les conditions précitées.

### 1.2.3 Cavurne : demande d'un administré

Délibération N° 2016-0019

Rapporteur : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Exposé de la demande:

Un administré ayant fait une toute première demande de cavurne en 2014 a bénéficié d'un accord de la mairie, toutefois l'acquisition de la cavurne et la réalisation des travaux l'ont été à ses frais, car aucune disposition communale n'existait à l'époque et aucun montant de concession n'était déterminé.

Aujourd'hui le montant défini par délibération n°2014-068 prend en compte le coût de la cavurne, des travaux et de la plaque en marbre (pour mémoire: 500 € pour 15 ans, 800 € pour 30 ans)

L'administré demande à pouvoir bénéficier d'une concession pour 30 ans, déduisant les frais qu'il a déjà engagés par lui-même.

Il est proposé de facturer le seul coût de la concession, à savoir : 400 € pour 30 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition ci-dessus qui concerne la concession n°230, compte tenu du caractère unique de la situation  
PRECISE que cette délibération ne s'applique qu'à la seule concession n°230 dans la situation décrite ci-dessus  
PRECISE que toute autre demande de cavurne doit se faire dans les conditions techniques et financières définies par la commune dans sa délibération n°2014-068.  
DONNE Tous pouvoirs au Maire pour la mise en application

Madame le Maire profite de l'occasion pour informer le Conseil que la procédure de reprise des tombes abandonnées sera prochainement engagée.

## 1.3 URBANISME

### 1.3.1 Dénomination du rond-point « IKEA »

Rapporteur : Guy LASNIER, Adjoint au Maire

Délibération N° 2016-020

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Le Maire expose :

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et bâtiments publics (art. L 2121-29 du CGCT).

Le rond-point où le magasin IKEA est en cours de construction se situe sur les communes d'Ardon et Orléans. Un accord sur la dénomination « Rond-Point de Sologne », permettant un géo-référencement précis pour l'adresse d'IKEA a été trouvé entre les deux communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
APPROUVE la dénomination « Rond-Point de Sologne »  
DONNE Tous pouvoirs au Maire pour la mise en application.

## 1.4 EAU ET ASSAINISSEMENT

### 1.4.1 Changement des compteurs d'eau

Délibération N° 2016-021

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire indique que plusieurs entreprises ont été consultées pour procéder au remplacement des compteurs d'eau. Trois sociétés ont fait les offres suivantes :

### Comparatif changements 400 compteurs après négociation

	IST	VEOLIA	SAUR
Montant HT sans fournitures	19 600	22 800	22 000
TVA	3 920	4 560	4 400
Montant TTC	23 520	27 360	26 400
Prix unitaire TTC	58,80 €	68,40 €	66,00 €
Temps estimé par compteur	0,75 - 1 h	0,75 - 1 h	0,75 - 1 h
Demande 300 compteurs	17 640	20 520	21 000

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
CHOISIT la société IST pour le remplacement de 300 compteurs d'eau (le solde sera effectué par les agents municipaux)

DONNE Tous pouvoirs au Maire pour la mise en application

#### 1.4.2 Station d'épuration

Délibération N° 2016-022

Rapporteur : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire rappelle l'emplacement ayant fait l'objet de plusieurs études (levés topographiques, études géotechniques) depuis plusieurs mois en vue de l'implantation de la future station d'épuration.



Les résultats des différentes études démontrent la faisabilité du projet.

Madame le Maire précise également qu'une réunion avec l'Agence de l'eau et la Police de l'eau a eu lieu récemment, à l'issue de laquelle il nous a été demandé de revoir notre installation à la hausse. Ceci est à l'étude.

Le dossier loi sur l'eau est en cours de finalisation. Des analyses complémentaires sur les lagunes actuelles sont en cours.

Le moment est donc venu de pouvoir entamer des négociations avec les propriétaires pour l'acquisition d'une surface entre 1 et 1,5 ha.

Avant de procéder au vote, Monsieur LASNIER demande à Madame le Maire l'autorisation de faire une déclaration, ce qui lui est accordé.

Monsieur LASNIER lit alors sa déclaration.

Madame le Maire prend acte de cette déclaration et précise que celle-ci sera retranscrite intégralement dans le procès-verbal du Conseil.

Texte de la déclaration :

« Le positionnement d'une station d'épuration est un choix définitif pour une municipalité. A défaut d'être définitif, c'est un choix qui structurera la vie et l'évolution de la commune pour au moins 50 ans, bien au-delà de la durée de vie de la station qu'on y construira demain.

Il y a presque 30 ans, le maire de l'époque avait fait un choix « au moindre coût ». Cette décision souveraine a perturbé la vie de tout un quartier de manière quasi-continue. Pourtant, même les experts (ou soi-disant tels) juraient qu'il n'y aurait pas de nuisances, que c'était le nec plus ultra. J'ai alors rencontré plusieurs fois le maire, lui ai écrit, évidemment sans succès.

Aujourd'hui on s'apprête à refaire le même choix, en positionnant l'installation à nouveau trop près des habitations. Evidemment les décideurs jurent à nouveau la main sur le cœur « que ça ne sentira rien ». Si tout marche toujours bien, si la chimie organique s'opère idéalement, c'est possible. Mais les paramètres sont complexes, et les odeurs nauséabondes... Précisons : la station sera à nouveau placée dans les vents dominants (nord-ouest et nord des habitations), à 250 m de la maison actuellement la plus proche, à 30 m d'un beau versant non boisé, orienté sud, qui permettrait si harmonieusement d'étendre le village, juste séparé du Hameau de la Rivière par une zone verte (la déchèterie et ex-lagunes).

Tout ça parce que là, aujourd'hui, ça coûte moins cher. Pourtant, quand bien même il eut fallu quelques centaines de k€ de plus, amortis sur 40 ans, Ardon et ses habitants s'en seraient remis ! Et ce coût, s'il avait été inclus dans le projet STEP, aurait été lui-même générateur de subventions.

Rappelez-vous, Monsieur Roche, notre rencontre avec l'Agence de l'Eau du 27 octobre dernier : lorsque cette personne a vu le positionnement envisagé, il s'est exclamé « Couvrez tout, on ne sait jamais ! ».

Dans quelques instants, nous allons voter. Je ne voterai pas contre, je m'abstiendrai. Je ne voterai pas contre cette acquisition, parce qu'il est déjà bien trop tard pour nous doter du système d'épuration dont nous avons besoin, urgence fait loi. Et voter contre serait un coup d'épée dans l'eau, puisque mes chers collègues, « nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien ». C'est de JJ Rousseau. Et comme la station ne sera pas installée dans votre jardin, vous voterez sans état d'âme.

Nous sommes là aux limites de la démocratie : dès lors que > 50% approuve, peu importe qu'un quartier puisse être dégradé pendant une vie entière... »

Madame CATOIRE et Monsieur ROCHE indiquent que tout sera mis en œuvre afin de ne prendre aucun risque. Il a été prévu de couvrir la première partie des installations (la plus sensible).

Après en avoir délibéré à la majorité (12 voix pour, 2 voix contre : M. TATIN et O. KOPP-HABERT, 1 abstention : G. LASNIER), le Conseil Municipal :

VALIDE le choix de l'emplacement pour le projet de station

DONNE Tous pouvoirs au Maire pour engager les démarches et négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition de la parcelle nécessaire

## 2. INFORMATIONS

### ◆ Elaboration du PLU

Le comité de pilotage s'est réuni le 15 mars pour faire le point sur l'avancement du diagnostic de la commune, ce qui a permis une prise de conscience sur certaines informations comme le vieillissement de la population.

La commission urbanisme pourra échanger sur les éléments présentés lors d'une prochaine réunion afin de permettre au bureau d'études de continuer à avancer vers le PADD et permettre l'organisation d'une réunion publique de concertation avant l'été.

◆ Nettoyage des bâtiments communaux et scolaires

La consultation lancée a permis de recevoir 9 offres de différents prestataires. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 mars et a choisi la société DERICHEBOURG, pour un montant annuel de prestations de l'ordre de 19 000 € TTC.

◆ Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT

Décisions	Objet	Montant TTC
2016-DDM005 du 26/01/16	Sol étage mairie: Saint Maclou	2 089,01
2016-DDM006 du 11/02/16	Aspirateurs : Molveaux	419,52
2016-DDM007 du 12/02/16	Remplacement servomoteur : Mollière	514,30
2016-DDM008 du 15/02/16	Dépannage feu tricolore : INEO	588,00
2016-DDM009 du 20/02/16	Réaménagement électrique et informatique étage : INEO	4 800,00
2016-DDM010 du 22/02/16	Location sanitaires étang + Ard Trail : Sanitloc	1 356,00
2016-DDM011 du 22/02/16	Calcaire chemin de Villarceau : STPA	575,00
2016-DDM012 du 01/03/16	Vérification pour Consuel gymnase: SOCOTEC	420,00
2016-DDM013 du 02/03/16	Dépannage Clos de la Faisanderie : INEO	408,60
2016-DDM014 du 08/03/16	Luminaires et lampes étage mairie : Laurie	1 490,90
2016-DDM015 du 14/03/16	Nettoyage éclairage public : INEO	1 078,06
2016-DDM016 du 15/03/16	Flux actualité site internet : Altaïs	300,00

Madame le Maire remercie l'ensemble des agents, entreprises et élus qui ont participé aux travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

◆ Divers

1. Un Conseil Municipal Exceptionnel est prévu le Lundi 11 avril à 19h00, avec pour point principal à l'ordre du jour l'approbation des 2 modifications du POS.

2. Le Préfet et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont validé le projet de la Communauté de Communes des Portes de Sologne qui avait proposé de conserver son périmètre en incluant uniquement la commune de Jouy le Potier, ce qui sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Madame le Maire remercie Monsieur ROCHE, Président de la Communauté de Communes, pour son implication dans ce dossier.

Aucune question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil de sa présence et clôt la séance à 23h35.